



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

Le présent avis ne constitue pas un appel de soumissions en régime de concurrence, mais plutôt la publication de l'intention d'accorder un contrat de gré à gré à un fournisseur en vertu des articles 573.3 al. 1 (2) et 573.3.0.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire informer de son intention de conclure un contrat pour les services professionnels décrits ci-après :

AVIS-2021-002 – Activités hivernales sur le lac Saint-Augustin (SÉAO 1509237)

Le contrat sera conclu le 21 septembre 2021 avec le fournisseur identifié ci-après:

GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC.
1392, rue du Touzeau
Québec (Québec) G1Y 2Z4

Toutes personnes qui veulent manifester leur intérêt et démontrer qu'elles sont en mesure de réaliser ce contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans l'avis, doivent le faire, par voie électronique **au plus tard le 16 septembre 2021 16h à l'adresse apo.greffe@vsad.ca**.

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Les documents sont disponibles par le biais de SEAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme. La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 7 septembre 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca